



Quel statut pour une étude de marché ?

Par **bo3r**, le **24/01/2013** à **11:52**

Bonjour à tous !

Je suis un débutant complet et j'aurai besoin de quelques conseils..

Afin de faire une étude de marché, je souhaite acheter un produit alimentaire en Angleterre et le revendre en France dans des petits commerces d'alimentation générale.

C'est une étude de marché, et je ne suis pas sûre de vouloir continuer après quelques semaines d'essai. Le montant de revente de ces marchandises n'excédera pas 1500€, avec une marge quasi inexistante.

Pour moi l'idéal serait d'abord de faire du « black », et de formaliser ce commerce s'il s'avère qu'il fonctionne.

Cependant, je vais avoir à faire à des petits commerçants qui risquent de me demander numéro de TVA, Siren et autre ...

Qu'en pensez vous ??

Merci d'avance pour vos réponses !

Par **mguet**, le **24/01/2013** à **15:38**

Bonjour,

vous confondez étude de marché et commencement d'activité économique...et penser à faire du black ne vous mènera vers rien d'agréable si ce n'est de nombreux soucis potentiels pour vous et vos clients.

Oubliez l'illicite et faites une véritable étude de marché pour valider la viabilité de votre business.

Bien à vous